

## INDICE GENEVOIS DES PRIX À LA CONSOMMATION : STABLE EN JUIN 1993

Calculé par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation reste stable en juin 1993 et s'établit à 100,0 points (mai 1993 = 100). Le taux annuel de renchérissement se fixe à 3,9 %, contre 4,3 % l'an passé à pareille époque. Depuis le début de l'année, la hausse des prix s'élève à 2,8 %.

Dans le groupe **alimentation, boissons et tabacs**, l'indice se replie de 0,1 % en un mois (en un an : + 0,8 %), divers mouvements de prix de faible amplitude se compensant presque.

Le recul du mazout (- 3,6 % en un mois) se répercute sur le groupe **logement et énergie** (en un mois : - 0,1 %; en un an : + 6,0 %).

Relevés trimestriellement, les prix restent stables dans le groupe **aménagement du logement** (en un an : + 1,7 %). Stabilité aussi ce mois pour les **transports et communications** (en un an : + 6,8 %).

Dans le groupe **loisirs, spectacles, enseignement et culture**, l'indice progresse de 0,1 % ce mois (en un an : + 3,7 %) en raison principalement de la hausse des journaux.

En juin, l'évolution des prix à la consommation est calculée pour la première fois dans le cadre de l'indice de base mai 1993 = 100, à la suite de la révision de l'ancien indice, calculé lui depuis décembre 1982. Le nouvel indice se décompose en huit groupes définis selon des normes établies à l'échelon international, alors que l'ancien indice comptait neuf groupes de dépenses. Les variations annuelles sont calculées par raccordement entre les résultats de l'ancien et du nouvel indice; elles n'ont qu'une valeur indicative pour les groupes de dépenses.

### Indice genevois des prix à la consommation (mai 1993 = 100) en juin 1993

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
<b>Indice général</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>- 0,0</b>	<b>3,9</b>
Alimentation, boissons et tabacs	16,3	99,9	- 0,1	0,8
Habillement	6,5	100,0	///	1,9
Logement et énergie	25,2	99,9	- 0,1	6,0
Aménagement du logement	6,8	100,0	- 0,0	1,7
Santé	10,2	100,0	///	3,2
Transports et communications	11,4	100,0	0,0	6,8
Loisirs, spectacles, enseignement et culture	8,9	100,1	0,1	3,7
Autres biens et services	14,7	100,0	///	3,8

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

**Anciens indices généraux :** (décembre 1982 = 100 ) **143,7**; (septembre 1977 = 100) **176,7**;  
(septembre 1966 = 100) **300,7**